

Séance ordinaire du 5 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 juin 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
	Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller *
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

*Le conseiller Steve Lefebvre a quitté son siège à 19h05.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2017-06-05-146

Sur la proposition Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2017

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2017
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2017
- 100-7 Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à Québec – 28 au 30 septembre 2017
- 100-8 Ajustement salarial - Employé de voirie

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal et rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Directeur des travaux publics – Processus de dotation
- 300-3 Travaux de voirie – Budget 2017
- 300-4 Chemins sectoriels – Budget 2017
- 300-5 Équipe des travaux publics
- 300-6 Contrat de nettoyage et balayage printanier #2017-01– Autorisation de paiement

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Technicien en hygiène du milieu – Accompagnateur lors de la vidange des boues septiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Clinique Santé Haute-Gatineau – Activité de levée de fonds – Course de canards

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2017
- 600-3 Résultats de l'appel de candidature – Aide pour aménagements floraux

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Résultat de l'appel de candidature – Surveillance au Centre Quatre Saisons

700-2 Petite école de rang – Ouverture en saison estivale

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Demande du Club du troisième âge « Les bons Vivants de Bouchette »

900-2 Règlement de zonage, puits d'alimentation en eau potable

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, quitte son siège à 19h05.

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

M.B. 2017-06-05-147

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017

M.B. 2017-06-05-148

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017

M.B. 2017-06-05-149

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Distances puits d'alimentation en eau potable
- Chemin de l'Auberge privé, matériel
- Calcium (vente particulier)
- Contenant sur le chemin Cameron

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de mai 2017

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de mai 2017.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2017-06-05-150

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017, pour un montant total de 19 765.13 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2017

M.B. 2017-06-05-151

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mai 2017 pour un montant total de 112 671.81 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mai 2017

M.B. 2017-06-05-152

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2017 pour un montant de 52 380.86 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à Québec – 28 au 30 septembre 2017

M.B. 2017-06-05-153

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major et la directrice générale Claudia Lacroix à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 septembre 2017 au 30 septembre 2017 au Centre des Congrès de Québec. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et (02-130-00-454) et aux postes « Frais de déplacements » (02-110-00-310) et (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

100-8 Ajustement salarial - Employé de voirie

M.B. 2017-06-05-154

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder à l'ajustement de salaire de l'employé Charles Saumure, journalier, et ce rétroactif au 16 mai 2016 au taux horaire convenu entre les membres du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de mai 2017.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal et rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal et le directeur des travaux publics ont déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de mai 2017.

300-2 Directeur des travaux publics – Processus de dotation

M.B. 2017-06-05-155

Considérant la résolution M.B. 2017-04-03-095 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 avril 2017;

Considérant la résolution M.B. 2017-05-01-114 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} mai 2017;

Considérant la résolution M.B. 2017-05-11-132 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 11 mai 2017;

Considérant que monsieur Jean-Pierre Paquette a reconsidéré l'offre faite par la municipalité pour le poste de directeur des travaux publics;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de procéder à l'embauche de Jean-Pierre Paquette au poste de directeur des travaux publics et ce, au taux horaire convenu entre les membres du conseil. La date du début du travail est fixée au 23 mai 2017.

Adoptée à la majorité

Le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière enregistre sa dissidence sur cette résolution.

300-3 Travaux de voirie – Budget 2017

M.B. 2017-06-05-156

Considérant le retour au travail de l'équipe des employés des travaux publics;

Considérant les sommes inscrites au budget pour des travaux en voirie, d'un montant total de 80 000\$ pour l'ensemble des chemins municipaux;

Considérant les postes budgétaires concernés : Location machinerie, entretien et réparations infrastructures, gravier et sable, carburant et fournitures ;

Considérant que les membres du comité de voirie ont convenu des travaux de voirie prioritaires à être réalisés cette année;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer 50% des sommes inscrites au budget pour les travaux de voirie, soit une somme de 40 000\$. Les postes budgétaires concernés sont : « Location machinerie (02-320-00-516), « Entretien et réparations infrastructures » (02-320-00-521), « Gravier et sable » (02-320-00-620), « Carburant » (02-320-00-631) et « Fournitures » (02-320-00-640) .

Adoptée à l'unanimité

300-4 Chemin sectoriels – Budget 2017

M.B. 2017-06-05-157

Considérant les crédits budgétaires 2017 disponibles pour effectuer des travaux d'améliorations des chemins sectoriels, soit la somme maximale de 19 880\$;

Considérant les discussions tenues par les membres du comité de voirie à l'occasion de la rencontre du mardi 30 mai 2017 relativement aux travaux prioritaires à planifier sur les chemins sectoriels;

Considérant que les membres du comité recommandent au conseil municipal d'exécuter lesdits travaux sur les différents chemins sectoriels, soit réfection de fossés et rechargement;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer les crédits budgétaires en ce qui concerne les chemins sectoriels afin d'effectuer les travaux de fossés et rechargement pour les chemins sectoriels suivants :

Carpe
Charbonneau et Peupliers
Fortin
Lafrenière
Lajeunesse
Lesage
Richard.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Équipe des travaux publics

M.B. 2017-06-05-158

Considérant les travaux à être réalisés en voirie, en coupe de gazon, en réfection de trottoir, en entretien des bords de chemins, en entretien des infrastructures municipales, en réparation de certaines infrastructures en régie, en démantèlement de barrage des castors et autres travaux connexes;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyé par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel de candidature pour un poste de journalier supplémentaire pour le service des travaux publics pour la saison estivale 2017.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Contrat de nettoyage et balayage printanier #2017-01 - Autorisation de paiement

M.B. 2017-06-05-159

Considérant la résolution M.B. 2017-03-06-053 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 mars 2017;

Considérant la résolution M.B. 2017-04-03-085 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017;

Considérant le mémo émis par l'inspecteur municipal, Richard Carle, à l'effet que les travaux relatifs au contrat de nettoyage et balayage printanier ont été exécutés en toute conformité;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le paiement relatif au contrat de nettoyage et balayage printanier #2017-01 à monsieur Norbert Lefebvre et ce, au montant de 10 957.44\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Note au procès-verbal

Des analyses de l'eau potable ont été effectuées en vue de connaître la concentration d'uranium dans l'eau.

La recommandation actuelle pour l'uranium dans l'eau potable est une concentration maximale acceptable (CMA) de 0,02 milligramme/litre (mg/L).

Suite aux analyses effectuées, la concentration obtenue est inférieure à 0.001 milligramme/litre (mg/L).

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

Note au procès-verbal

Les bacs roulants ont été livrés.

Le prix de vente des bacs est : Bac de 360l = 87\$
 Bac de 240l = 76\$.

400-5 Technicien en hygiène du milieu – Accompagnateur lors de la vidange des boues septiques

M.B. 2017-06-05-160

Considérant la résolution M.B. 2016-12-05-269 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 décembre 2016;

Considérant la réponse négative reçue suite au dépôt de notre demande de subvention;

Considérant la résolution M.B. 2017-05-01-128 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} mai 2017;

Considérant le programme de vidange automatiques des boues de fosses septiques;

Considérant que la majeure partie des vidanges cette année se dérouleront au courant de la période estivale;

Considérant la nécessité d'avoir un employé qui accompagnera l'entrepreneur responsable de la vidange des boues de fosses septiques sur notre territoire;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de débiter le processus d'embauche d'un étudiant pour la période estivale pour entre autre, accompagner l'entrepreneur responsable de la vidange des boues de fosses septiques lors de la période estivale 2017. Il est aussi résolu de mandater la directrice générale pour finaliser le processus d'embauche et procéder à l'embauche d'un étudiant dès la fin des classes.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Clinique Santé Haute-Gatineau – Activité de levée de fonds – Course de canards

Note au procès-verbal

Des billets sont en vente pour la Clinique Santé Haute-Gatineau pour l'activité de levée de fonds, course de canards. L'arrivée des canards se fera au pont Picanoc à Gracefield. Cette activité se déroulera le 9 juillet 2017 à 15h.

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mai 2017

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mai 2017 sont déposées.

600-3 Résultat de l'appel de candidature – Aide pour aménagements floraux

M.B. 2017-06-05-161

Considérant que madame Hanny Panek a accepté encore cette année d'offrir ses services pour entretenir les aménagements floraux de la municipalité;

Considérant la résolution M.B.2017-05-01-127 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} mai 2017;

Considérant que cette résolution concernait un avis à paraître pour une aide pour l'entretien des aménagements floraux;

Considérant l'appel de candidature affiché par la directrice générale afin de recruter une personne disponible à aider madame Hanny Panek dans l'exécution des travaux relatifs aux aménagements floraux de la municipalité;

Considérant que la directrice générale Claudia Lacroix et Hanny Panek ont rencontré une personne intéressée par ce poste;

Considérant que cette personne, madame Lise Laforest, est, elle aussi, tout comme madame Panek, une passionnée des aménagements floraux;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de Madame Lise Laforest pour aider madame Hanny Panek dans la réalisation des travaux relatifs aux aménagements floraux municipaux. Le taux horaire offert à madame Laforest est de 15\$.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Résultat de l'appel de candidature – Surveillance au Centre Quatre Saisons

M.B. 2017-06-05-162

Considérant la résolution M.B.2017-05-01-121 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1^{er} mai 2017;

Considérant que cette résolution concernait un avis à paraître pour un appel de candidature pour un surveillant au Centre Quatre Saisons et ce, avant l'entrée en poste des étudiants que le Comité des loisirs embauchera pour les activités supervisées durant la période estivale qui se tiendront au Centre Quatre Saisons;

Considérant l'appel de candidature affiché par la directrice générale suite à la résolution du 1^{er} mai 2017;

Considérant qu'aucune personne n'a postulé pour ce poste;

Considérant les vérifications effectuées par la directrice générale afin de recruter des gens intéressés;

Considérant que le Comité des loisirs procédera à court terme à l'embauche de deux étudiants qui agiront comme techniciens en loisirs au Centre Quatre Saisons et ce, pour toute la période estivale 2017;

Considérant que les membres du conseil demandent au Comité des Loisirs de procéder à l'embauche immédiatement d'une personne, afin que les jeunes de la municipalité profitent du Centre Quatre Saisons;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'embauche immédiate d'une personne pour occuper le poste de technicien en loisirs au Centre Quatre Saisons en attendant le début du travail des techniciens en loisirs du Comité des loisirs de Bouchette. La municipalité déboursa au Comité des loisirs les frais encourus pour l'embauche de cette personne.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Petite école de rang – Ouverture en saison estivale

M.B. 2017-06-05-163

Sur la proposition Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'embauche d'une personne pour occuper le poste de préposé à l'accueil pour la Petite école de Rang, suivant les curriculums vitae reçus à la municipalité, afin qu'elle soit ouverte pour la saison estivale, et ce le plus tôt possible. Si personne n'est intéressé à occuper ce poste, la directrice générale est mandatée pour procéder à un appel de candidature pour combler ce poste. Les journées et les heures d'ouverture seront du jeudi au dimanche de 13h à 16h, pour la saison estivale. Aucun frais n'est exigé pour visiter la Petite école de Rang, cependant une boîte sera déposée pour les contributions volontaires.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Chapiteau

M.B. 2017-06-05-164

Considérant la demande reçue de la bibliothécaire Chantal Leblanc afin d'obtenir un petit chapiteau pour la vente de livres, qui aura lieu le 24 juin 2017;

Considérant que diverses activités ont lieu à l'extérieur et que ce chapiteau serait utile;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'achat d'un chapiteau d'environ 12' x 12', qui servira pour diverses activités.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Cotisation annuelle en appui des activités de la SAGE

M.B. 2017-06-05-165

Considérant la lettre déposée par le président du conseil d'administration pour la « Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-Un Milles (SAGE) », Réjean Major, demandant une participation financière de 2 000\$ à titre de contribution annuelle aux activités de la SAGE ;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de participer financièrement à l'organisme SAGE (Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des trente-et-un milles) pour l'année 2017 et ce, au montant de 2 000\$. Cette dépense sera imputée au poste « Contribution SAGE » (02-690-00-970).

Adoptée à l'unanimité

800-3 Projet Acquisition de bouées pour la navigation sécuritaire sur la Rivière Gatineau, partie sud de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2017-06-05-166

Considérant que le développement touristique est considéré comme une priorité d'intervention pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les changements réalisés dans les dernières années dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la promotion et au développement touristique;

Considérant que la partie sud de la rivière Gatineau représente un potentiel de développement incroyable;

Considérant que le comité de développement de la partie sud de la rivière Gatineau s'est rencontré le 21 février dernier à Low pour discuter d'un projet de remplacement de bouées installées pour assurer la navigation dans la partie sud de la rivière Gatineau, présenté dans le cadre du Fonds de développement du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (FDT);

Considérant que lors de cette rencontre, il a été entendu que le comité remplace l'inventaire des bouées (68) et fasse une demande de financement au FDT de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de 80% du coût du projet;

Considérant que les municipalités de Bouchette, Kazabazua, Lac Ste-Marie, Low, Denholm et la Ville de Gracefield s'engagent conjointement à financer 20% du coût du projet, soit 920\$ plus taxes applicables par municipalité et que le chèque devra être effectué au nom de Bivouac de l'Ancien (9010 90406 Québec inc.);

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que la municipalité de Bouchette s'engage financièrement à participer conjointement avec les autres municipalités et la ville au projet des bouées de la Rivière-Gatineau, le tout conditionnellement à ce que les bouées soient installées jusqu'aux Rapides des Pins.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud

M.B. 2017-06-05-167

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire Réjean Major, à participer au souper du tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud, tournoi qui se tiendra le mercredi 14 juin 2017 au Club de golf Algonquin de Messines. Cette dépense au coût de 50\$ sera imputée au poste « Publicité, information et dons » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-5 Rallye Perce-Neige 2018

M.B. 2017-06-05-168

Considérant la demande écrite déposée par les organisateurs du Rallye Perce-Neige Maniwaki 2018;

Considérant que les concurrents à ce Rallye emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins d'épreuves de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que les organisateurs s'engagent à remettre les endroits utilisés par les spectateurs dans le même état de propreté;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2018 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera les 2 et 3 février 2018, la journée du rallye étant samedi, le 3 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

800-6 **Coop Solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau**

M.B. 2017-06-05-169

Considérant la demande reçue de la Coop Solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau concernant le « Bouton-panique »

Considérant que cette demande consiste à offrir divers services d'aide à domicile;

Considérant que le « Bouton-panique » est un appareil branché directement via le téléphone de l'abonné;

Considérant que le « Bouton-panique » permet aux aînés ou tout citoyen en perte d'autonomie d'avoir accès en tout temps, et ce 24 heures par jour, 7 jour sur 7, à une ressource à distance;

Considérant que par cette accessibilité, le « Bouton-panique » offre la possibilité à nos aînés et ou tout citoyen en perte d'autonomie de conserver leur autonomie et prolonger leur maintien à domicile;

Considérant que la coopérative a offert gratuitement plus de 211 « Boutons-panique » sur tout le territoire de la MRC, dont 6 aux citoyens de la municipalité de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de verser la somme de 200\$ à la Coop Solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau, pour les « Boutons-panique », et ce afin de maintenir le service et répondre aux besoins grandissants de la population.

Adoptée à l'unanimité

800-7 **Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau**

M.B. 2017-06-05-170

Considérant la lettre déposée par la maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau, concernant l'implantation des croque-livres, initiative du regroupement Vallée-de-la-Gatineau en santé;

Considérant que celui-ci vise à valoriser la littératie chez les jeunes en facilitant l'accès aux familles de la région à des livres pour enfants;

Considérant que chaque municipalité de la Vallée-de-la-Gatineau peut avoir accès, grâce au financement reçu pour ce projet, à un Croque-livre gratuitement et que chaque nouveau croque-livres est accompagné d'un don de 30 nouveaux livres pour aider au démarrage;

Considérant que le bénévole qui sera désigné recevra une formation de la part de l'équipe d'orthophonie communautaire de la Maison de la Famille;

Considérant que la directrice générale a rencontré une représentante de la Maison de la Famille, le 3 mai 2017 au sujet des Croque-livres;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accepter la proposition déposée par la Maison de la Famille pour l'implantation d'un autre croque-livres dans la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

800-8 **Utilisation du terrain situé au 1 rue de la Côte**

M.B. 2017-06-05-171

Considérant la lettre déposée par une contribuable pour utiliser une partie du terrain situé au 1, rue de la Côte, terrain présentement utilisé comme stationnement municipal;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de permettre à la contribuable concernée d'utiliser une partie du terrain situé au 1, rue de la Côte pour entreposer brièvement du matériel.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 **Demande du Club du troisième âge « Les bons Vivants de Bouchette »**

M.B. 2017-06-05-172

Considérant les trois lettres déposées par le club du troisième âge «Les bons Vivants de Bouchette»;

Considérant que ces lettres ont pour objet une demande de contribution monétaire pour trois activités, soit le whist militaire, les sacs de sable et la pétanque;

Considérant que les sommes demandées serviront à offrir des prix de participation lors des activités pour la saison;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette contribue aux activités du Club du troisième âge «Les bons vivants de Bouchette», en remettant la somme de 100\$ par activité citée. Cette dépense au montant total de 300\$ sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900-2 – Règlement de zonage, puits d'alimentation en eau potable

Avis de motion pour modifier le règlement numéro 85, règlement relatif au zonage pour les distances d'un puits d'alimentation en eau potable

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 5^{ième} juin 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier l'article 5.1.13 du règlement de zonage numéro 85, concernant les marges à respecter pour un puits d'alimentation en eau potable.

Conseiller au siège 3
Yvon Pelletier

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Affiche, Petite école de rang
- Correspondance envoyée
- Distances puits d'alimentation en eau potable
- Clôture de ligne

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2017-06-05-173

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe